

## La France bloque une vente d'armes suspecte à destination du Congo

10 03 89

Le parquet du tribunal de Paris a ouvert, mardi 7 mars, une information judiciaire contre M. Thierry Miaillier pour faux et usage de faux, tentative d'escroquerie et escroquerie, à la suite d'une plainte du ministère de la défense. Cette plainte suit la découverte d'un contrat d'exportation d'armes françaises à destination de la République populaire du Congo, qui a été annulé par l'Elysée et n'a reçu aucun commencement d'exécution. Le dossier a été confié à M<sup>me</sup> Marie-Paule Moracchini, juge d'instruction, et certaines perquisitions ont été opérées par la police.

M. Miaillier est soupçonné d'avoir joué les intermédiaires pour des achats de missiles anti-aériens Mistral entre leur fabricant, le groupe Matra, qui reconnaît avoir utilisé pour la première fois les services de cet intercesseur, et la République populaire du Congo, qui, de son côté, nie toute demande offi-

cielle d'achat de telles armes, comparables au Stinger américain. La société Matra a décidé, mercredi, de porter plainte contre X à la suite de ce qu'elle considère comme une tentative d'escroquerie : la cinquantaine de Mistral commandés auraient, en réalité, été destinés à un pays tiers, probablement la République sud-africaine.

C'est sur l'intervention de la présidence de la République française, dès la fin de janvier, qu'une enquête a été diligentée par le ministère de la défense sur les conditions du contrat. Au vu des éléments recueillis, a précisé l'Elysée, l'autorisation d'exportation n'a pas été accordée. L'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi* rapporte que les services secrets français avaient réuni plusieurs indices concordants selon lesquels le président congolais n'avait pas donné son aval à cette affaire et qu'il pouvait s'agir d'une

vente d'armes destinée à une réexportation au profit d'un pays sous embargo.

De source judiciaire à Paris, on laisse entendre que l'intermédiaire en cause aurait présenté des lettres émanant de l'Etat congolais, alors que, de son côté, la République populaire du Congo certifie que tout document écrit à ce sujet, au nom de la présidence de cet Etat, est un faux. L'enquête devra déterminer s'il s'agit donc d'une simple escroquerie ou d'un début de trafic d'armes.

Le groupe Matra explique, pour sa part, qu'il est « clair » sur cette affaire. A ce jour, le missile Mistral a été commandé par quatre pays (France, Belgique et deux Etats du bassin méditerranéen) pour un total de quatre mille engins. Aucune livraison n'est encore intervenue. La France commencera d'en recevoir à la fin de cette année.